

Les présentes Conditions Générales de Services et de Licence d'Utilisation (ci-après les « CGS ») sont établies par la société KELIAS, société par actions simplifiées au capital de 5 059 400 euros, dont le siège social est situé 8 impasse du Bourrelrier, 44800 Saint-Herblain, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 409 065 984, ci-après dénommée le « Prestataire » ou « KELIAS ».

Les présentes CGS définissent les conditions dans lesquelles KELIAS fournit ses produits et services liés à la solution METIS Connect (ci-après les « Produits et Services ») à ses clients professionnels (ci-après le « Client »).

Le terme « Client » désigne toute personne morale ou physique agissant à des fins professionnelles qui passe commande des Produits et Services auprès de KELIAS, notamment par l'acceptation d'un Devis émis par KELIAS faisant référence aux présentes CGS.

1. PREAMBULE

KELIAS a développé une solution logicielle hébergée dénommée « METIS Connect », destinée à la gestion de radars pédagogiques METIS 3002 Connect. Le Client souhaite bénéficier des services associés à cette solution et obtenir une licence d'utilisation pour ladite solution logicielle, complémentaire à l'acquisition du matériel METIS 3002 Connect. Les présentes (ci-après le « Contrat ») ont pour objet de définir les termes et conditions applicables à la fourniture de ces services et à la licence d'utilisation.

2. DEFINITIONS

Aux fins des présentes, les termes suivants auront la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

- **Application** : Désigne le progiciel METIS Connect conçu par KELIAS, destiné à la gestion et à l'hébergement des données fournies par les Équipements, accessible via Internet.
- **Contrat** : Désigne les présentes conditions de Prestation de Services et de Licence d'Utilisation de Logiciel et toutes ses Annexes (notamment le Devis, les Conditions Générales de Vente KELIAS pour le matériel).
- **Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF)** : Fait référence aux termes régissant spécifiquement l'utilisation de l'Application par le Client et ses Utilisateurs Finaux, intégrés dans le présent Contrat.
- **Devis** : Désigne la proposition commerciale émise par KELIAS et acceptée par le Client, détaillant les Équipements, les Services, les prix et les conditions spécifiques.
- **Documentation** : Désigne tout matériel ou document apparenté fourni par ou pour le compte de KELIAS avec les Produits et Services, y compris le manuel d'utilisation.
- **Données Client** : Désigne l'ensemble des données collectées par l'Équipement, traitées via l'Application, accessibles via l'Interface METIS

Connect et stockées sur les serveurs de KELIAS ou de ses sous-traitants, qui demeurent la propriété du Client.

- **Droits de Propriété Intellectuelle** : Désigne tous droits de propriété industrielle et intellectuelle, qu'ils soient brevetés, déposés, enregistrés ou non, tels que brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur, logiciels, bases de données, savoir-faire, secrets des affaires et tous autres droits et formes de protection légale ou conventionnelle de même nature.
- **Équipement** : Désigne le matériel radar pédagogique METIS 3002 Connect acquis par le Client, nécessaire au fonctionnement de la Solution METIS Connect.
- **Force Majeure** : Désigne tout événement échappant au contrôle raisonnable d'une Partie, imprévisible et irrésistible, rendant impossible l'exécution de ses obligations contractuelles, tel que défini par la loi et la jurisprudence françaises.
- **Interface METIS Connect** : Désigne l'interface web permettant au Client d'accéder à l'Application et aux Services.
- **Licencié** : Désigne le Client en tant que bénéficiaire de la licence d'utilisation de l'Application.
- **Logiciels Libres** : Désigne les logiciels distribués sous licence libre, potentiellement utilisés dans le développement de l'Application.
- **Mise à Jour** : Désigne une version de l'Application corrigeant des défauts ou apportant des modifications mineures.
- **Mise à Niveau** : Désigne une version de l'Application apportant des enrichissements fonctionnels ou capacitaires substantiels.
- **Prestataire** : Désigne la société KELIAS.
- **Produits et Services ou Solution METIS Connect** : Désigne conjointement l'Application, l'accès à l'Interface METIS Connect, les services de communication DATACOM, l'hébergement des Données Client et la maintenance.
- **Services DATACOM** : Désigne les services de télécommunication (abonnement SIM, forfait SMS) inclus dans l'offre pour permettre la communication entre l'Équipement et l'Interface METIS Connect.
- **Utilisateur Final** : Désigne les employés ou préposés du Client autorisés à utiliser l'Application conformément au présent Contrat.

3. OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

- 3.1** Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles KELIAS fournit au Client les Produits et Services associés à l'Équipement METIS 3002 Connect. Ceci inclut la mise à disposition de l'Application METIS Connect via l'Interface METIS Connect et l'octroi d'une licence d'utilisation non exclusive et non cessible pour cette Application.
- 3.2** Les Produits et Services sont conçus pour fonctionner exclusivement avec l'Équipement METIS 3002 Connect fourni par KELIAS. Le Client reconnaît avoir été informé de cette exclusivité.
- 3.3** Le présent Contrat et ses annexes (notamment le Devis et les Conditions Générales

de Vente KELIAS pour l'Équipement) constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties concernant l'objet des présentes et prévalent sur tout autre document, y compris les conditions générales d'achat du Client. Toute modification devra faire l'objet d'un avenant écrit signé par les deux Parties

4. FORMATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT

- 4.1** Le Contrat est formé soit par la passation d'une commande ferme soit par la signature d'un Devis.
- 4.2** Tout commencement d'exécution des Services, notamment l'utilisation de l'Interface METIS Connect, vaut acceptation pleine et entière des termes du présent Contrat par le Client.
- 4.3** Le Contrat prend effet à la date de la première transmission par KELIAS au Client des identifiants et mots de passe permettant d'accéder à l'Interface METIS Connect.

5. DESCRIPTION DES PRODUITS ET SERVICES

KELIAS s'engage à fournir les Produits et Services suivants :

5.1 Services DATACOM

Activation et gestion d'une ligne télécom pour la carte SIM intégrée à l'Équipement.

Fourniture d'un forfait (territoire européen) de communication incluant un abonnement téléphonique et un forfait de 240 SMS par an et par Équipement, destiné aux alertes et à l'activation de la fonction Surveillance. Une alerte envoyée à N destinataires compte pour N SMS.

Tout dépassement du forfait SMS sera notifié à l'utilisateur via l'Interface METIS Connect et facturé au Client par tranches additionnelles de 240 SMS/an.

Le Client s'engage à utiliser ce forfait uniquement pour les besoins de la Solution METIS Connect et garantit avoir obtenu l'accord des destinataires pour la réception des SMS d'alerte, conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles.

5.2 Accès à l'Interface Web METIS Connect

Suite à l'acquisition de l'Équipement, le Client doit demander à KELIAS par email adressé à support.clients@kelias.fr, dans un délai maximum de 30 jours, la création de son compte utilisateur et l'activation du matériel sur la plateforme.

KELIAS fournira au Client des codes d'accès personnels (identifiant et mot de passe). Le Client est responsable de la confidentialité de ces codes.

L'accès se fait via le matériel informatique du Client et sous sa responsabilité.

Le nombre de comptes utilisateurs est limité à 5 (cinq) maximum par Équipement.

L'Interface est accessible 24h/24, 7j/7, sauf pendant les périodes de maintenance. KELIAS s'efforcera de limiter les interruptions et de rétablir l'accès dans les meilleurs délais en cas de

KELIAS

S.A.S. au capital de 5 059 400 EUR – 409 065 984 RCS NANTES

TVA (VAT) FR 39 409 065 984 - APE 2599B - *Siège Social/Head Office* : 8 Impasse du Bourrelrier – BP 30004 – 44801 Saint Herblain Cedex – France

Tél : +33 (0)2 40 92 37 30 – Fax : +33 (0)2 40 92 10 15 – kelias.fr

coupure. Aucune indemnité ne sera due en cas d'inaccessibilité pour maintenance.

5.3 Traitement et Mise à disposition des Données Client

Les données collectées par l'Équipement sont traitées et restituées au Client via l'Interface METIS Connect.

Les Données Client sont la propriété exclusive du Client.

Le Client autorise KELIAS à utiliser les Données Client de manière anonymisée et agrégée à des fins d'amélioration de la Solution METIS Connect, de statistiques ou de démonstration, dans le respect de la confidentialité.

5.4 Hébergement des Données Client

Les Données Client sont hébergées sur les systèmes de KELIAS pour une durée de 24 mois.

À l'issue de cette période, KELIAS pourra effacer les données..

Il incombe au Client d'effectuer les sauvegardes nécessaires avant la fin du Contrat ou l'effacement des données. KELIAS n'a aucune obligation de conservation ou d'archivage au-delà des termes du Contrat. KELIAS assure des sauvegardes régulières pendant la durée de conservation.

5.5 Maintenance de l'Interface METIS Connect

KELIAS assure la maintenance corrective et évolutive de l'Interface METIS Connect.

Le Client bénéficie des Mises à Jour et Mises à Niveau standards de l'Interface pendant la durée du Contrat. Des nouvelles fonctionnalités optionnelles payantes pourront faire l'objet d'une proposition commerciale distincte.

5.6 Assistance Utilisateur

KELIAS fournit une assistance à l'utilisation de l'Interface METIS Connect, joignable par téléphone (aux heures d'ouverture) ou par email, pour signaler des dysfonctionnements ou poser des questions.

Un manuel d'utilisation est disponible en téléchargement sur l'Interface.

5.7 Supervision Matérielle

Le Service Après-Vente KELIAS a accès à distance à certaines informations sur l'état de l'Équipement pour faciliter le diagnostic, effectuer des mises à jour logicielles à distance et informer le Client. Ces informations sont fournies à titre indicatif.

6. OBLIGATION DU CLIENT

6.1 S'assurer de disposer de l'équipement informatique et de la connexion Internet nécessaires pour accéder à l'Interface METIS Connect.

6.2 S'assurer que le lieu d'installation de l'Équipement dispose d'une couverture réseau de télécommunication adéquate pour permettre la communication des données. KELIAS ne saurait être tenu responsable en cas de couverture insuffisante.

6.3 Assurer ou sous-traiter le montage et l'installation de l'Équipement avant l'activation des Services.

6.4 Fournir à KELIAS les informations nécessaires à la création des comptes utilisateurs.

6.5 Accepter et respecter les conditions d'utilisation de l'Interface METIS Connect lors de la première connexion et s'assurer que ses Utilisateurs Finaux les respectent.

6.6 Utiliser la Solution METIS Connect conformément à sa destination, au présent Contrat et à la Documentation.

6.7 Assurer la confidentialité de ses identifiants et mots de passe et ne pas les communiquer à des tiers non autorisés.

6.8 Ne pas utiliser la Solution METIS Connect à des fins frauduleuses, illégales ou portant atteinte aux droits de tiers.

6.9 Ne pas tenter d'accéder à des comptes autres que le sien, de procéder à des analyses de type "reverse engineering", de décompiler, désassembler, transcrire ou modifier l'Application.

6.10 S'assurer que l'utilisation des Services, notamment l'envoi de SMS d'alerte et la collecte de données, est conforme aux lois et règlements applicables, en particulier concernant la protection des données à caractère personnel (RGPD). Le Client est responsable des déclarations et autorisations nécessaires et garantit KELIAS contre tout recours à ce titre. KELIAS agit en qualité de sous-traitant au sens du RGPD pour les traitements effectués pour le compte du Client via la Solution.

6.11 Coopérer avec KELIAS pour la bonne exécution du Contrat, notamment pour l'installation des Mises à Jour et la résolution des anomalies.

6.12 Payer le prix convenu dans les conditions définies à l'Article 8.1.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1 KELIAS est et demeure titulaire de l'intégralité des Droits de Propriété Intellectuelle afférents à la Solution METIS Connect (Application, Interface, Documentation, etc.) et aux Services associés.

7.2 Le présent Contrat n'opère aucun transfert de propriété intellectuelle au Client. Le Client bénéficie uniquement d'un droit d'utilisation personnel, non exclusif, non cessible et limité à la durée du Contrat, pour les seuls besoins liés à l'utilisation de l'Équipement.

7.3 Le Client s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, aux Droits de Propriété Intellectuelle de KELIAS et à ne pas supprimer les mentions de propriété.

7.4 Toute reproduction, représentation, adaptation, modification, traduction, décompilation, ou création d'œuvres dérivées de la Solution METIS Connect est strictement interdite, sauf exception légale impérative. Une copie de sauvegarde est autorisée.

7.5 Le Client garantit que les éléments qu'il pourrait éventuellement fournir à KELIAS ne violent aucun droit de propriété intellectuelle de tiers et garantit KELIAS contre toute réclamation à ce titre.

7.6 L'utilisation éventuelle de Logiciels Libres dans l'Application est soumise aux termes des licences correspondantes, disponibles sur demande.

8. CONDITIONS FINANCIERES

8.1 Prix

Les prix de l'Équipement et de la Solution METIS Connect (incluant les Services et la licence) sont ceux indiqués dans le Devis accepté par le Client. Le prix de la Solution METIS Connect est unitaire par Équipement et couvre la durée initiale du Contrat. Le prix inclut le forfait SMS défini à l'article 5.1; les dépassements sont facturés en sus.

8.2 Facturation

L'Équipement et l'offre de services associée sont facturés par KELIAS à la livraison de l'Équipement. La vente de l'Équipement est régie par les Conditions Générales de Vente KELIAS annexées au Devis.

8.3 Paiement

Les factures sont payables en euros, au siège de KELIAS, selon les modalités définies dans la commande et au maximum dans un délai de 30 jours fin de mois le 15 date de facture. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

8.4 Retard de Paiement

Tout retard de paiement entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable, l'application d'intérêts de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. KELIAS pourra également suspendre l'accès aux Services jusqu'à complet paiement et, le cas échéant, résilier le Contrat dans les conditions de l'Article 10. Une indemnité complémentaire pouvant aller jusqu'à 5% des sommes dues pourra être réclamée en cas de recouvrement contentieux.

8.5 Non-remboursement

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée en cas d'interruption de l'utilisation de la Solution par le fait du Client avant la fin de la durée contractuelle.

8.6 Révision Tarifaire

KELIAS se réserve le droit de réviser les tarifs lors de chaque renouvellement du Contrat.

9. DUREE ET RENOUVELLEMENT

9.1 Le présent Contrat est conclu pour une durée ferme initiale de 36 (trente-six) mois, commençant à la date de prise d'effet définie à l'Article 4.3.

9.2 Le Contrat n'est pas soumis à reconduction tacite. Son renouvellement pour une nouvelle période (dont la durée sera précisée) nécessite l'émission par KELIAS d'un nouveau Devis et son acceptation formelle par le Client (commande ou signature) avant l'échéance de la période en cours.

9.3 En l'absence de renouvellement à l'échéance, le Contrat prendra fin automatiquement. Les accès à l'Interface METIS Connect seront désactivés, et l'abonnement DATACOM résilié pour l'Équipement concerné. Le Client devra avoir procédé à la sauvegarde de ses Données avant cette date.

KELIAS

S.A.S. au capital de 5 059 400 EUR – 409 065 984 RCS NANTES

TVA (VAT) FR 39 409 065 984 - APE 2599B - Sièges Social/Head Office : 8 Impasse du Bourrelrier – BP 30004 – 44801 Saint Herblain Cedex – France

Tél : +33 (0)2 40 92 37 30 – Fax : +33 (0)2 40 92 10 15 – kelias.fr

9.4 Le Client reste propriétaire de l'Équipement METIS 3002 Connect et peut continuer à l'utiliser en mode déconnecté après la fin du Contrat. Le Client a été informé par KELIAS et accepte qu'en d'absence de renouvellement du Contrat, il ne pourra plus modifier la configuration de l'Équipement, ni collecter de Données.

10. RÉSILIATION

10.1 Résiliation pour Manquement

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une de ses obligations contractuelles essentielles, l'autre Partie pourra résilier le présent Contrat de plein droit si le manquement n'est pas remédié dans un délai de trente (30) jours suivant la réception d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, précisant le manquement reproché.

10.2 Conséquences de la Résiliation

Quelle que soit la cause de la résiliation :

Le Client devra cesser immédiatement toute utilisation de la Solution METIS Connect.

KELIAS désactivera les accès du Client à l'Interface METIS Connect.

Le Client devra procéder à la sauvegarde de ses Données avant la date d'effet de la résiliation. KELIAS n'aura plus d'obligation de conservation des Données (la période de 24 mois de l'article 5.4 prendra fin automatiquement à la date d'effet de la résiliation).

En cas de résiliation aux torts du Client, celui-ci restera redevable de l'intégralité du prix convenu pour la durée restante du Contrat, sans préjudice des dommages et intérêts que KELIAS pourrait réclamer.

10.3 Résiliation pour Force Majeure

Si un cas de Force Majeure empêche l'exécution du Contrat pendant plus d'un (1) mois, l'une ou l'autre des Parties pourra résilier le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité.

11. GARANTIES ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

11.1 Garantie de l'Équipement

La garantie applicable à l'Équipement METIS 3002 Connect est celle définie dans les Conditions Générales de Vente KELIAS, sous réserve des garanties légales d'ordre public.

11.2 Garantie des Services (Obligation de Moyens)

KELIAS s'engage à mettre en œuvre les moyens raisonnables pour assurer l'accès et le bon fonctionnement des Services (Interface METIS Connect, traitement des données, hébergement). KELIAS garantit un accès 7j/7 et 24h/24, sous réserve des interruptions pour maintenance ou pour des causes indépendantes de sa volonté. KELIAS ne garantit pas une disponibilité continue et sans erreur de l'Application.

11.3 Exclusions de Garantie

KELIAS n'est pas responsable :

Des problèmes liés à l'équipement informatique (matériels, systèmes d'exploitation, navigateurs, etc.) ou à la connexion Internet du Client.

Des problèmes liés à la couverture ou à la qualité des réseaux de télécommunication (GSM/GPRS/EDGE, Internet) nécessaires au fonctionnement des Services.

Des dysfonctionnements résultant d'une mauvaise utilisation de la Solution par le Client, de modifications non autorisées, ou d'une incompatibilité avec l'environnement technique du Client non imputable à KELIAS.

De toute conséquence dommageable résultant de l'obsolescence technique ou logicielle de l'Équipement, des systèmes du Client, des réseaux de télécommunication, ou de tout composant matériel ou logiciel tiers intervenant dans la fourniture ou l'utilisation des Services, dès lors que cette obsolescence n'est pas directement et uniquement imputable à une faute de KELIAS.

De l'exactitude absolue des informations indicatives sur l'état du matériel fournies via l'Interface.

De la perte ou altération de données résultant d'un défaut de sauvegarde par le Client.

Des dommages dus à une négligence ou une faute du Client ou d'un tiers.

11.4 Limitation de Responsabilité

La responsabilité de KELIAS ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée lui étant directement imputable dans l'exécution du Contrat.

Dans tous les cas, la responsabilité de KELIAS est strictement limitée aux dommages matériels directs subis par le Client du fait d'un manquement de KELIAS.

L'indemnisation due par KELIAS au titre des dommages directs est plafonnée, tous sinistres confondus pendant la durée du Contrat, au montant effectivement payé par le Client au titre de la première année d'exécution du Contrat de Licence, sans que ce plafond ne puisse excéder 150,00 euros (HT).

KELIAS ne sera en aucun cas tenue responsable des dommages indirects ou immatériels subis par le Client, tels que perte de bénéfices, perte d'exploitation, perte de données, perte de chance, préjudice commercial ou atteinte à l'image.

11.5 Responsabilité du Client

Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait de la Solution METIS Connect et des Données traitées, ainsi que de la conformité de cette utilisation à la législation en vigueur.

12. CONFIDENTIALITÉ

12.1 Chaque Partie s'engage à considérer comme strictement confidentielles et à ne pas divulguer à des tiers, pendant la durée du Contrat et pour une période de trois (3) ans après son expiration, toutes les informations techniques, commerciales, financières ou autres (les « Informations Confidentielles ») reçues de l'autre

Partie ou dont elle aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du Contrat.

12.2 Chaque Partie s'engage à n'utiliser les Informations Confidentielles de l'autre Partie que pour les stricts besoins de l'exécution du Contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires (au moins équivalentes à celles prises pour protéger ses propres informations confidentielles) pour en préserver la confidentialité, notamment vis-à-vis de son personnel et de ses éventuels sous-traitants.

12.3 Ne sont pas considérées comme des Informations Confidentielles les informations : (a) tombées dans le domaine public sans faute de la Partie réceptrice, (b) déjà connues de la Partie réceptrice avant leur divulgation, (c) développées indépendamment par la Partie réceptrice, ou (d) dont la divulgation est requise par la loi ou une autorité compétente.

12.4 Nonobstant ce qui précède, KELIAS est autorisé à faire état de la référence commerciale du Client (nom et logo) dans ses documents de communication et de prospection, sauf avis contraire écrit du Client.

13. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

13.1 Dans le cadre de l'exécution des Services, KELIAS est amené à traiter des données à caractère personnel pour le compte du Client (Données Client pouvant inclure des données indirectement identifiantes liées aux mesures de trafic, données des Utilisateurs Finaux pour la gestion des comptes). À ce titre, KELIAS agit en qualité de sous-traitant et le Client en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

13.2 KELIAS s'engage à traiter les données personnelles uniquement sur instruction documentée du Client (telle que résultant du présent Contrat), pour les seules finalités liées à la fourniture des Services. KELIAS garantit la confidentialité des données traitées et met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité adapté aux risques.

13.3 Le Client est responsable de la conformité des traitements qu'il initie via la Solution METIS Connect (licéité de la collecte, information des personnes concernées, respect de leurs droits).

13.4 KELIAS s'engage à assister le Client, dans la mesure du possible, pour répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées et pour remplir ses obligations en matière de sécurité et de notification de violations de données.

13.5 KELIAS n'est autorisée à faire appel à des sous-traitants ultérieurs pour l'hébergement ou la maintenance qu'après en avoir informé le Client et lui avoir donné la possibilité de s'y opposer. KELIAS demeure pleinement responsable vis-à-vis du Client de l'exécution par le sous-traitant de ses obligations.

13.6 À la fin du Contrat, KELIAS supprimera toutes les données personnelles traitées pour le compte du Client, conformément aux délais

KELIAS

S.A.S. au capital de 5 059 400 EUR – 409 065 984 RCS NANTES

TVA (VAT) FR 39 409 065 984 - APE 2599B - Siège Social/Head Office : 8 Impasse du Bourrelier – BP 30004 – 44801 Saint Herblain Cedex – France

Tél : +33 (0)2 40 92 37 30 – Fax : +33 (0)2 40 92 10 15 – kelias.fr

prévus à l'article 5.4, sauf obligation légale de conservation.

14. CESSION

14.1 Le Client ne peut céder ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre du présent Contrat à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, sans l'accord préalable écrit de KELIAS.

14.2 KELIAS se réserve le droit de céder le présent Contrat à toute société affiliée ou à un tiers, notamment en cas de fusion, acquisition ou cession de son fonds de commerce, sous réserve d'en informer le Client.

14.3 Toute autorisation de transfert du droit d'utilisation à un Utilisateur Final autre que le Client (ex : revente) doit être expressément agréée par KELIAS et reste à sa seule discrétion. Le Client initial demeure responsable du respect du Contrat par le tiers cessionnaire.

15. FORCE MAJEURE

15.1 Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles si ce manquement est dû à un événement de Force Majeure, tel que défini à l'article 2.

15.2 La Partie invoquant la Force Majeure devra en informer l'autre Partie par écrit dans les plus brefs délais, en précisant la nature et la durée estimée de l'événement. Les obligations des Parties seront suspendues pendant la durée de la Force Majeure.

15.3 Si l'événement de Force Majeure perdure au-delà d'un (1) mois, les Parties se concerteront. À défaut d'accord, le Contrat pourra être résilié conformément à l'article 10.3.

16. RÉCLAMATIONS ET CONTESTATIONS

Toute contestation par le Client concernant l'exécution des obligations de KELIAS devra être motivée et notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de huit (8) jours à compter de la découverte des faits la justifiant, sous peine de forclusion et de renonciation à s'en prévaloir.

17. DISPOSITIONS DIVERSES

17.1 Indépendance des Parties

Les Parties agissent en leur nom propre et pour leur propre compte, en toute indépendance. Le présent Contrat ne crée aucune relation de mandat, de société en participation ou de subordination entre elles.

17.2 Intégralité du Contrat

Les présentes Conditions Générales de Services et de Licence d'Utilisation, y compris leurs annexes (notamment le Devis accepté par le Client), constituent l'intégralité de l'accord entre KELIAS et le Client relativement à l'utilisation de la solution METIS Connect. Elles annulent et remplacent toutes conditions générales d'utilisation antérieures ou tout autre accord, communication écrite ou orale, se rapportant au même objet.

KELIAS se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour les présentes Conditions Générales de Services et de Licence d'Utilisation à tout moment. Toute nouvelle version entrera en vigueur dès sa publication. Il appartient au Client de consulter régulièrement lesdites conditions lesquelles sont accessibles à tout moment sur le site internet de KELIAS à l'adresse suivante :

<http://kelias.fr>.

17.3 Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

17.4 Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations du présent Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Les Parties s'efforceront alors de remplacer la stipulation nulle par une stipulation valide correspondant le plus possible à l'intention initiale des Parties.

17.5 Titres

Les titres des articles et paragraphes du présent Contrat sont insérés pour la commodité de la lecture et ne peuvent en aucun cas influencer l'interprétation.

18. LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

18.1 Le présent Contrat est soumis au droit français, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois.

18.2 En cas de litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent Contrat, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

18.3 À défaut de règlement amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification du différend par l'une des Parties à l'autre, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents de Nantes (France), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

* *
*